



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-318-2023 modifiant le Règlement de construction numéro 1269-2015 afin de remplacer l'article concernant les fondations, fixer le délai d'affichage d'un numéro civique et abroger le chapitre IV.](#)

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement est d'étendre le droit d'utiliser des pieux ou des pilotis lors de la construction d'un nouveau bâtiment principal sous certaines conditions, de fixer le délai pour l'identification du numéro civique des nouvelles constructions et d'abroger le chapitre IV;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble de la municipalité;

**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures normales de bureau;

**QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi, 24 avril 2023, à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 avril 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière